

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 avril 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE- Luc CABROL

Ont donné pouvoir : Nicole GIMENO à Françoise CANOVAS Hugo MUSSET à Julie DURAND
Tatiana CORREIA DE JESUS à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

FIXE les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière (bâti) :	55.83
Taxe foncière (non bâti) :	103.18
Taxe habitation :	10.80

La délibération est adoptée : 16 voix pour et 3 contre

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 28 avril 2026
Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 29 avril 2026

Le Maire

Jérémy ALQUIER

